



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E102037

VALABLE JUSQU'AU 12/06/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/05/2011
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 17/06/2015
30 000

Raison sociale : BATI BOIS CONCEPT NORD

29 RUE MARCEL SEMBAT
59810 LESQUIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 531974699

Téléphone : 09 63 58 48 43
Portable : 06 77 77 50 68

Fax :

Siret : 531 974 699 00039

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 0057018

Site Internet :

E-mail : contact@bati-bois-concept.com

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 23004377B-0013

Responsabilité légale :

CRUSEL GEOFFREY PRÉSIDENT / MOREEL ALEXANDRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 23004377B-0013

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/01/2023

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302 PROB	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	22/11/2023
2351 PROB	Fourniture et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante) Mention RGE	13/06/2023
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	22/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	13/06/2023
o Fenêtres de toit	13/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	13/06/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	13/06/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	13/06/2023
o Isolation des combles perdus	13/06/2023
o Isolation des planchers bas	13/06/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.